

Compte-rendu du Symposium international

“Videoconference and Remote Interpreting in Legal Proceedings” ,

Londres 17 au 19.2.2011

Le symposium a été organisé par les membres du consortium AVIDICUS¹ (*Assessment of Videoconference Interpreting in the Criminal Justice Services*) , comprenant les partenaires suivants : *Lessius Hogeschool Antwerp* (BE), *Local Police Antwerp* (BE), *Ministry of Justice* (NL), *Legal Aid Board* (NL), *TEPIS Polish Society of Sworn and Specialised Translators* (PL) et coordonné par le “*Centre for Translation Studies*” de l’Université de Surrey , sous l’égide de la DG Justice de la Commission Européenne². Il avait pour but d’ y présenter les résultats des recherches visés par ce projet.

Confortées par l’initiative *e-Justice* (<https://e-justice.europa.eu>)³, les administrations judiciaires s’équipent actuellement de systèmes de visioconférence pour communiquer, tant sur leur territoire qu’ à travers l’Europe entière; le projet AVIDICUS s’est donc penché sur le rôle de l’interprétation dans le contexte de ces nouveaux modes de communication. Il a constaté que cette évolution a déjà un impact sur la pratique de l’interprétation judiciaire ce qui rend indispensable et urgente la création de formations spécifiques, non seulement des interprètes, mais aussi tous les autres acteurs: procureurs, juges, avocats, fonctionnaires de police, etc. Ce sera en effet le seul moyen d’éviter que s’imposent des pratiques néfastes.

Ainsi que l’illustre son programme (http://www.videoconference-interpreting.net/files/AVIDICUS_symposium_prog_draft.pdf)⁴, le symposium AVIDICUS a eu l’excellente idée et le talent de réunir des intervenants et un public pluridisciplinaires : juristes, fonctionnaires de police, interprètes en langues orales aussi bien qu’en langue des signes, formateurs, chercheurs, représentants d’institutions européennes, membres d’associations professionnelles, spécialistes des techniques audiovisuelles.

On constatera que l’ordre du jour était très dense et varié. Présentations, discussions, ateliers et visites techniques ont tous été d’un très haut niveau de professionnalisme, donnant beaucoup à réfléchir quant aux évolutions qui n’épargneront bientôt aucune des différentes facettes de notre métier.

Que peut-on en retenir ?

Quelques menus regrets...

L’absence de contact entre juridictions internationales et nationales demeure étonnante : malgré le rôle important des Pays-Bas dans le projet AVIDICUS, les avancées technologiques du TPIY, par exemple, n’ont pas été évoquées.

-
1. Project JLS/2008/JPEN/037,2008-2001
 2. Rappelons que la DG Justice lance régulièrement des appels à projets qu’elle finance largement dès lors que ceux-ci permettent de concrétiser les objectifs auxquels elle s’est engagée. L’une des conditions essentielle est la constitution d’un consortium représentant plusieurs États de l’UE et coordonné par un chef de projet. Le consortium comprend des associations, des établissements universitaires, des experts. L’auteur a par exemple représenté la Commission Interprétation juridique et judiciaire dans le cadre du projet EULITA (cf. www.eulita.eu)
 3. Consulté le 2.2.2011
 4. Consulté le 2.2.2011

Le cloisonnement des différentes variantes de notre profession demeure fort regrettable. En effet contrairement aux pratiques des juridictions états-uniennes⁵ et contrairement aux recommandations de divers rapports produits sous l'égide de la Commission européenne⁶, les exemples d'interprétation présentés ont surtout illustré le triste *statu quo* de nombreuses administrations judiciaires nationales : une traduction phrase par phrase, voire mot à mot, imposée au départ par le recours habituel à des amateurs. Or, ce phénomène provient d'un malentendu persistant : les diverses juridictions nationales ignorent l'efficacité des techniques d'interprétation au sein des juridictions internationales. En conséquence, certaines des rarissimes formations à l'interprétation judiciaire s'autocensurent et n'osent enseigner toutes les techniques, supposant que magistrats et policiers s'opposeraient à une remise en question des pesanteurs existantes.

...mais aussi: de précieuses inspirations pour notre engagement professionnel !

La cible visée par le projet AVIDICUS est certes l'interprétation au sein des administrations judiciaires nationales, cependant toute technologie prometteuse, comme la visioconférence, est ou sera rentabilisée au maximum. Pour raisons économiques, voire écologiques, son utilisation risque donc de se généraliser et de toucher bien d'autres marchés que le judiciaire. Il serait donc essentiel de suivre ces nouveaux développements, de nous exprimer et de participer à la définition de nouvelles normes ; ceux d'entre nous qui enseignent pourraient aussi concevoir des modules de formation adaptés, etc.

Pour conclure et après avoir félicité le consortium du projet AVIDICUS pour ce remarquable symposium, j'insisterai sur les bienfaits de la coopération pluridisciplinaire et internationale (européenne) encouragée par le modèle des appels à projets de la Commission Européenne. Cette approche est extrêmement fructueuse, car génératrice de réseaux suscitant respect et soutien entre les professions impliquées.

La Commission AIIC interprétation juridique et judiciaire se félicite de sa participation à deux de ces consortiums (EULITA et TRAFUT) et ne peut que recommander aux autres Commissions ou groupes de travail de s'engager dans de tels projets pour mieux faire entendre la voix et les exigences de notre profession.

Christiane J. Driesen

Pour la Commission interprétation juridique et judiciaire (AIIC)

Février 2011

5. 5. Cf. entre autres le contenu des examens oraux du FCICE - *Federal Court Interpreter Certification Examination Program*:

http://www.ncsconline.org/D_Research/fcice_exam/oralpracexam.htm

6. 6 Voir entre autres le rapport final du *Reflection Forum on Multilingualism and Interpreter Training* :<http://www.eulita.eu/sites/default/files/Reflection%20Forum%20Final%20Report.pdf>